

Régime pilote : tableau récapitulatif des interlocuteurs à contacter dans les différents cas

	SR DLT	SNR DLT			MTF DLT	
	Dépositaire central de titres	Dépositaire central de titres	Prestataire de services d'investissement	Entreprise de marché	Prestataire de services d'investissement	Entreprise de marché
Point d'entrée pour la présentation des projets	AMF : infrastructures@amf-france.org	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : secrétariat de la direction des Autorisations	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : secrétariat de la direction des Autorisations	AMF : infrastructures@amf-france.org
Dépôt des dossiers	AMF : infrastructures@amf-france.org	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : portail des autorisations	AMF : infrastructures@amf-france.org	ACPR : portail des autorisations	AMF : infrastructures@amf-france.org

Régime pilote : l'ACPR, la Banque de France et l'AMF précisent les conditions d'instruction des dossiers de projets d'infrastructures de marché DLT | AMF (amf-france.org)